

70510 - Modernisation du réseau routier

**RD264-RD170 Aménagement d'un carrefour giratoire à
RETSCHWILLER - Projet de convention de
cofinancement**

CP/2020/227

Service chef de file :

M2 - Investissements routiers

Résumé :

Dans le cadre de la sécurisation des carrefours, le Département a inscrit l'aménagement du carrefour entre les RD264 et RD170 au Nord-Est de la ville de Soultz-sous-Forêts, dans son Plan Territoires Connectés et Attractifs 2017-2021. En effet, l'insertion des usagers de la RD 170 sur la RD 264 est particulièrement délicate en raison du manque de visibilité du carrefour et pose des problèmes de sécurité.

Sur les 4 branches de ce giratoire dont le foncier sera mis à disposition par les Communes de SOULTZ-SOUS-FORETS, HOFFEN et RETSCHWILLER, une des voies est communale. Elle est située sur le ban communal de HOFFEN, desservant principalement une entreprise située sur le ban communal de SOULTZ-SOUS-FORETS. Conformément aux règles définies en matière de cofinancement des projets sur le réseau routier départemental, les collectivités locales participent au financement de l'aménagement.

Le présent rapport a donc pour objet de proposer à la Commission :

- d'approuver le partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les Communes de SOULTZ-SOUS-FORETS, HOFFEN, RETSCHWILLER et la Communauté de Communes de l'OUTRE-FORET pour le cofinancement de l'aménagement du carrefour giratoire entre les RD264 et RD170 pour la partie relevant de la voirie communale ;
- d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec les Communes de SOULTZ-SOUS-FORETS, HOFFEN, RETSCHWILLER et la Communauté de Communes de l'OUTRE-FORET pour le cofinancement de l'aménagement du carrefour giratoire entre les RD264 et RD170 à hauteur de 27 500 € HT ;
- d'autoriser son Président à signer cette convention.

Le projet d'aménagement du carrefour entre les RD264 et RD170 est inscrit au Plan Territoires Connectés et Attractifs adopté par le Conseil Départemental par délibération n°CD/2017/026 du 19 juin 2017.

Afin de faciliter d'une part, l'insertion sur la RD264 des usagers venant de la RD170 et de la voie communale allant vers Hermerswiller et Hoffen, et d'autre part, de pallier au manque de visibilité (carrefour en sommet de côte), une solution de carrefour giratoire a été retenue (voir plan joint en annexe).

Le Département du Bas-Rhin a décidé de réaliser, sous sa maîtrise d'ouvrage et sur son budget d'investissement, l'aménagement de ce carrefour giratoire dont le coût total est estimé à 275 000 €HT. Les emprises nécessaires aux travaux seront mises à disposition par les communes de Hoffen, de Retschwiller et de Soultz-Sous-Forêts.

Sur les quatre branches du giratoire, trois sont des routes départementales et la

quatrième est une voie communale située sur le ban communal de Hoffen, desservant principalement une entreprise située sur le ban communal de Soultz-Sous-Forêts.

Le coût des aménagements de cette quatrième branche est exclusivement à la charge des Communes de Soultz-Sous-Forêts, Hoffen, Retschwiller et de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, et au prorata de l'intérêt de chacune de ces collectivités.

Les termes du projet de convention (joint en annexe) entre le Département du Bas-Rhin, les Communes de Soultz-Sous-Forêts, Hoffen et Retschwiller et la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt visent à :

- définir les modalités et le montant de la participation financière des communes pour l'aménagement de cette quatrième branche, à savoir
 - o Soultz-Sous-Forêts : 78%
 - o Retschwiller : 5%
 - o Hoffen : 5%
 - o Communauté de Communes de l'Outre-Forêt : 12%

le montant maximal exigible par le Département, sous la forme d'un fonds de concours apporté par les Communes de Soultz-Sous-Forêts, de Retschwiller, de Hoffen et de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt s'élève à 27 500 € HT.

- autoriser le Département à réaliser, sur le domaine de la commune de Hoffen, la branche vers Hermerswiller.

Les différentes collectivités ont déjà délibéré pour approuver ce projet de convention : le 15 mai 2019 pour la Commune de Soultz-sous-Forêts, le 19 juin 2019 pour la Communauté de Communes de l'Outre Forêt, le 28 mai 2020 pour la Commune de Hoffen et le 11 juin 2020 pour la Commune de Retschwiller.

La Commission Territoriale d'Actions Nord a donné un avis favorable à ce rapport le 31 août 2020.

La Commission des Dynamiques Territoriales du 3 septembre 2020 a donné un avis favorable à la conclusion de cette convention.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve le partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les Communes de SOULTZ-SOUS-FORETS, HOFFEN, RETSCHWILLER et la Communauté de Communes de l'OUTRE-FORET pour le cofinancement de l'aménagement du carrefour giratoire entre les RD264 et RD170 pour la partie relevant de la voirie communale ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure avec les Communes de SOULTZ-SOUS-FORETS, HOFFEN, RETSCHWILLER et la Communauté de Communes de l'OUTRE-FORET pour le cofinancement de l'aménagement du carrefour giratoire entre les RD264 et RD170 à hauteur de 27 500 € HT ;
- autorise son Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 04/09/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY